

Secrétariat général du gouvernement

Direction des ressources humaines et de la fonction
publique de Nouvelle-Calédonie

Pôle fonction publique

Service de la gestion statutaire des fonctionnaires

Section gestion statutaire 3

Mél : sgsf.drhfpnc@gouv.nc
Tél. : 25.60.98- Fax : 27.47.00

N° CS19 – 3133 – **S13**

Nouméa, le 07 MAI 2019

CIRCULAIRE
À l'attention des employeurs publics

- Objet :** Campagne de promotion au choix pour l'accès au grade principal du corps des directeurs des soins des personnels paramédicaux de Nouvelle Calédonie au titre de l'année 2019.
- Réf :** Article 14 de la délibération n° 352 du 7 mars 2014 *portant statut particulier du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie.*
- PJ :** - Fiche de candidature.

Je vous informe de l'ouverture, au titre de l'année 2019, d'une campagne de promotion au choix pour l'accès au grade principal du corps des directeurs des soins des personnels paramédicaux de Nouvelle Calédonie.

Cette promotion est ouverte aux directeurs de soins normaux, justifiant de 5 années au moins de services effectifs dans leur grade au 31 décembre 2019.

Les fiches de candidatures doivent parvenir aux employeurs au plus tard le 26 juillet 2019.

Les candidatures devront ensuite être transmises à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie (DRHFPNC), par les employeurs, au plus tard le 6 septembre 2019 à 16h00.

Passé ce délai, les candidatures ne seront plus prises en considération.

La présente circulaire ainsi que la fiche de candidature sont téléchargeables sur le site internet de la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie.

Le secrétaire général
du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

ANNEE 2019

**CANDIDATURE POUR L'ACCÈS AU GRADE PRINCIPAL DU CORPS DES DIRECTEURS DES SOINS DU CADRE
DES PERSONNELS PARAMÉDICAUX DE NOUVELLE-CALÉDONIE**

CONDITIONS DE RECEVABILITE au 31/12/2019 :

Justifier de cinq ans au moins de services effectifs dans le grade des directeurs des soins normaux des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie.

**LA FICHE DE CANDIDATURE doit être adressée à l'employeur
au plus tard le 26 juillet 2019 sous peine d'irrecevabilité**

PIECES JUSTIFICATIVES

- Aucune pièce justificative ne sera réclamée par l'administration
- Les pièces justificatives sont celles exigées dans le formulaire de candidature, aucune autre pièce ne sera prise en compte
- A défaut de communication de la pièce justificative sollicitée, le renseignement mentionné sur la fiche de candidature n'est pas prise en compte

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Employeur :

- Province des îles Loyauté Province Nord Province Sud Vice-rectorat
 Nouvelle-Calédonie Autres (à préciser) : _____ Commune (à préciser) : _____

CADRE A REMPLIR PAR L'AGENT

I - FONCTIONS EXERCÉES PAR L'AGENT (joindre la fiche de poste)

NB : ne sont prises en compte que les fonctions exercées en titre depuis plus d'un an

- Directeur des soins
 Coordinateur général des activités de soins infirmiers, rééducation et médicotéchniques.
 Autres (à préciser)

II - ANCIENNETÉ DE SERVICE en qualité de directeur des soins fonctionnaire au 31/12/2019 (joindre l'arrêté de nomination) :

Date de nomination dans le corps des directeurs des soins du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie :

III - TROIS DERNIÈRES NOTATIONS OBTENUES (joindre le dernier EAE)

Note : _____ /20 Année : _____

Note : _____ /20 Année : _____

Note : _____ /20 Année : _____

Date : _____

Signature de l'agent :

CADRE RESERVE A L'EMPLOYEUR

La présente candidature dûment complétée doit parvenir à la DRHFPNC au plus tard le 6 septembre 2019 sous peine d'irrecevabilité.

I- MANIÈRE DE SERVIR

- Très bonne
- Bonne
- Moyenne

II - AVIS DE L'EMPLOYEUR

- Très favorable
- Favorable
- Réserve

III – OBSERVATIONS EVENTUELLES

le
(signature et cachet de l'employeur